

EN PLEIN COEUR...

Comment coucher sur le papier des mots, comment même émettre une pensée, un raisonnement sur l'impensable, sur ce que l'on ne comprend pas ? Nous sommes trois militants à rédiger à tour de rôle ces éditoriaux et force est de constater que nous ne savons pas écrire sur l'inhumanité. Quand on avait assassiné au mois de janvier 2015 les caricaturistes de Charlie Hebdo, pour écrire notre édito nous nous étions appuyés sur leurs dessins dans le but de perpétuer cet esprit irrévérencieux qui allait tant nous manquer.



Même après avoir attendu plus d'une semaine, nous n'avons pas su trouver les mots sauf à les regretter par la suite quand la désespérance se mélange avec la colère, la tristesse, la peur, l'empathie et la haine. Trop proches et touchés en plein cœur. Mais combien de Tunisiens, de Russes, de Turques, d'Irakiens, de Syriens, de Libanais et de Maliens (et la liste est loin d'être exhaustive) ont aussi été touchés en plein cœur après les attentats perpétrés par DAECH ces dernières semaines. C'est pourquoi nous ne commenterons pas dans cet éditorial, les discours va-t-en-guerre de dirigeants (qui s'empressent d'oublier leurs propres erreurs géostratégiques), l'instauration de l'état d'urgence (au minimum trois mois) et le double jeu de certains pays depuis des années. Nous ne commenterons pas non plus l'opacité du marché pétrolier mondial qui permet à DAECH d'écouler apparemment sans trop de problèmes sa production pétrolière depuis plusieurs mois. Il y a tant à dire, mais le temps viendra où ces questions devront trouver une réponse. C'est aussi ça le rôle d'une démocratie. Savoir poser les questions qui fâchent et qui dérangent dans les périodes de crise.

Mais pour toutes ces victimes, vous trouverez ci-dessous le commentaire à chaud d'un lecteur anonyme du New York Times traduit par le journal Le Monde ainsi que quelques dessins.

« La France représente tout ce que les fanatiques religieux du monde détestent : profiter de la vie sur Terre de plein de petites manières différentes : une tasse de café parfumé avec un croissant au beurre, de belles femmes en robes courtes qui sourient librement, l'odeur du pain chaud, une bouteille de vin partagée avec des amis, un peu de parfum, des enfants qui jouent au jardin du Luxembourg, le droit de ne pas croire en Dieu, ne pas s'inquiéter des calories, flirter et fumer et profiter du sexe hors mariage, prendre des vacances, lire n'importe quel livre, aller à l'école gratuitement, jouer, rire, se disputer, se moquer des religieux comme des hommes politiques, laisser l'inquiétude sur ce qu'il y a après la vie aux morts. Aucun pays sur Terre ne profite mieux de la vie que les Français. Paris, nous t'aimons, nous pleurons pour toi. Tu es en deuil ce soir, et nous sommes avec toi. Nous savons que tu riras encore, chanteras encore, feras l'amour et guériras, car aimer la vie est ta nature. Les forces des ténèbres reflueront. Elles perdront. Elles perdent toujours. »



LISTE DES EMPLOIS SUPPRIMÉS AU 01/09/2016 EN CHARENTE-MARITIME

Services	IP	IDIV	CADRE A	CADRE B	CADRE C	Solde Net
	Solde net	Solde net	Solde net	Solde net	Solde net	
DIRECTION	-1	-1	-1	-4	-2	-9
BCR				-1		-1
BRIGADE DE VERIFICATION			+1			+1
SPF SAINTES				-1		-1
SPF MARENNES					-1	-1
SIE DE ROYAN				-1		-1
SIE DE ST JEAN D'Y				-1		-1
SIE DE MARENNES				-1		-1
SIE DE ROCHEFORT					-1	-1
SIP ROYAN					-1	-1
SIP JONZAC					-1	-1
SIP LA ROCHELLE EST					-1	-1
Trésorerie de Marennes				-1		-1
Trésorerie de Pons				-1		-1
Trésorerie de St pierre d'Oleron				-1		-1
Trésorerie de Mirambeau				-1		-1
Tresorerie Municipale de LR					-1	-1
Trésorerie Amende de La Rochelle					-1	-1
Trésorerie de La Rochelle Hopital					-1	-1
Trésorerie de Matha					-1	-1
Trésorerie de la Jarrie					-1	-1
REDÉPLOIEMENT						
Pôle Contrôle Recherche Patrimoniale	+1	+1	+8	+7	+0	+17
Brigade FI	-1		-6	-7		-14
PCE + BDV + autre service		-1	-2			-3
BDV SAINTES			-1			-1
BDV ROYAN			+1			+1
PRS				+2		+2
SIE LA ROCHELLE EST				-1		-1
SIE LA ROCHELLE OUEST				-1		-1
Total DDFIP 17	-1	-1	+0	-13	-12	-27

SIE : DU DÉMANTÈLEMENT À LA DÉMATÉRIALISATION. DE LA DÉMATÉRIALISATION À LA DISCRIMINATION.

Le Service des Impôts des Entreprises se retrouve, comme tous les services de la DGFIP, dans la tempête des réformes successives qui est en train de se transformer en tornade : mutualisation des tâches, voire départementalisation, fermeture des petits SIE dans certains départements, regroupement des gros SIE etc ..

Dans le 17, depuis quelques semaines, les A+ passent dans les SIE pour demander, aux agents de base, les tâches qui peuvent être mutualisées entre les petits SIP-SIE en déshérence d'agents et les gros SIE du département dans le soi-disant but de les soulager. Un nombre non négligeable d'agents refuse de mettre à disposition leurs savoirs et de participer ainsi au démantèlement de ces petites structures. Nous reviendrons sur ce sujet, mais ce qui nous amène aujourd'hui c'est la fameuse politique de dématérialisation que notre ministère veut mettre en place et qui est en train de montrer ses limites. Le SIE, bien malgré lui, est devenu le fer de lance de cette politique en obligeant les professionnels à déclarer et à payer par internet. En cas de non-respect de ces règles, c'est une majoration (minimum 60 €). On ne parle pas ici de fraudeur, mais de simples citoyens à qui on refuse tout autre moyen de payer et déclare que par internet. Nous l'avions déjà écrit : nous ne sommes pas de simples prestataires de services. L'impôt est subi par les citoyens et pour qu'il ne soit pas remis en cause, il faut qu'il soit compréhensible et un minimum équitable. Quant aux citoyens de Charente-Maritime qui se retrouvent en zone blanche, ils sont marrons. Vers la mi-novembre les agents ont été destinataires d'une note de la DDFIP 17 avec un tableur open-office qui comptabilise pas moins de 9 799 redevables professionnels qui avaient omis de créer un compte sur le site www.impots.gouv.fr leur permettant, entre autres, de consulter et de payer leur avis de Cotisation Foncière des Entreprises.

L'État, par souci d'économie, a décidé pour la deuxième année de ne plus envoyer ces avis d'imposition. En guise d'avis d'imposition, ces 9 799 redevables de Charente-maritime recevront par courrier (tiens tiens) dans quelques semaines une lettre de relance récriminatoire doublée une majoration de 10%. Bon courage aux collègues chargés du recouvrement dans les SIE ! Autre détail non négligeable : la majorité de ces redevables, comme vous le verrez dans le tableau ci-après, sont des loueurs en meublé non professionnels (micro-BIC) ou des auto entrepreneurs. Expliquer en réception à ces personnes (souvent des personnes âgées à la retraite) qu'ils sont redevables d'une contribution avec le mot «entreprise», qu'ils doivent obligatoirement souscrire par internet, donner une adresse mail, payer par internet, c'est déjà la croix et la bannière... Mais par téléphone cela devient une gageure.

Autant dire que la note de la DDFIP du 13/11/2015 qui demandait «dans la mesure du possible» aux agents d'appeler une petite partie de ces redevables pour leur expliquer leurs nouvelles obligations a été très peu apprécié. Dans le 17, les sommes à recouvrer sont très loin d'être négligeables pour un État en manque de liquidités et nous n'avons aucune idée de ce que cela peut représenter au niveau national.

Cf tableaux récapitulatifs ci-dessous

Nature des redevables	Montant	Nombre
AUTO ENTREPRENEURS	503 290 €	3 004
MICRO BIC	1 575 263 €	5 073
AUTRES	670 644 €	1 722
Tous	2 749 197 €	9 799

Nature CFE	Montant	Nombre
CFE < à 150 €	446 008 €	3 660
CFE entre 150 et 600 €	1 688 423 €	5 432
CFE > à 600 €	614 766 €	707
Total	2 749 197 €	9 799

Nous l'affirmons : la dématérialisation totale de ces avis d'imposition, le refus de prendre en compte d'autres moyens de paiements **présentent à nos yeux un caractère d'illégalité** par la création d'une véritable discrimination entre les citoyens de ce pays. À notre connaissance, nulle part dans notre constitution il est écrit que tout citoyen a l'obligation d'être équipé d'un ordinateur, d'une adresse mail, d'un fournisseur internet ou d'un mobile avec un forfait 4G. Nul n'est censé ignorer la loi, certes ! Mais l'État n'est pas censé non plus ignorer les réalités sociales de ce pays et s'asseoir sur un minimum de devoir d'information du citoyen.

Mais comme nous l'observons pour les autres structures, il y a les impôts prescrits, ceux que l'on est censé, vérifier, recouvrer en totalité et la dure réalité des services.

La Cour des comptes, si prompt à se taper sur le ventre sur l'efficacité de la dématérialisation pour l'Administration (suppression de poste et réduction des coûts d'affranchissement) osera-t-elle aller sur ce terrain ou se contentera-t-elle seulement d'une vision purement comptable ?

En guise de conclusion ces quelques questions.

- * Combien au niveau national nous coûte cette dématérialisation du fait du non recouvrement de ces sommes ?
- * Combien de citoyens vont tomber dans le ras-le-bol fiscal et s'en prendre aux agents des Finances Publiques ?
- * Combien perçoivent les cabinets de consultants et de management qui conseillent ce ministère pour la mise en place de telles réformes ?

IMPÔTS LOCAUX : DE PLUS EN PLUS INIQUÉ.....

Quand le 26/10/2015, nous publiions "Impôts locaux : Le massacre silencieux des petits retraités", nous étions loin de penser que par un simple tweet de moins d'une centaine de caractères, notre premier ministre modifierait les impôts locaux 2015 et 2016. Sous d'autres temps et en d'autres lieux, on aurait appelé ça la volonté du roi ou un oukase. En effet, nous avions la naïveté de penser que les textes législatifs (Code Général des Impôts) ne pouvaient être modifiés que par un vote de la représentation nationale. À première vue non ? Dont acte pour les prochains conflits sociaux ;)).

Et que dire de notre ministre du budget qui conseille gentiment aux redevables de ne point payer à partir du moment où ils étaient exonérés en 2014 ?. Le plus ridicule reste quand même de feindre la surprise alors que des députés avaient voulu contrecarrer par amendements les effets de la perte de la 1/2 part sur les impôts locaux par le dépôt de plusieurs amendements lors de la dernière loi de finances. Amendements rejetés, car le gouvernement a préféré jouer à « ça passe ou ça casse ». Aujourd'hui ce sont les agents des finances publiques qui réparent une fois de plus dans l'urgence les dégâts collatéraux.

Les décideurs n'ont malheureusement pas lu notre article puisque nous y dénoncions, entre autres, les dérives de la case W (cf pied dans le plat n° 96) et le fait que les frais de dépendance pour les retraités n'étaient pas pris en compte pour une éventuelle exonération (ou une diminution) des impôts locaux. Avec la note de Bercy sur le maintien des exonérations, les agents des SIP doivent désormais dégrever par gracieux, les taxes foncières de certains redevables qui explosent le plafond du revenu fiscal de référence (parfois taxés à l'ISF) et continuer à maintenir la case W de la taxe d'habitation 2014 sur 2015. Le tout en dehors de tout cadre législatif et en espérant que les députés ne viennent pas modifier la décision de Bercy lors du vote de la prochaine loi de finances. La pilule est amère à digérer surtout que les mêmes agents ont rejeté, quelques semaines auparavant, des demandes de remises gracieuses en taxe foncière pour des primo-accédants qui n'étaient pas assez proches du seuil de pauvreté. On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Nous ne nous étendrons pas sur les demandes de remises gracieuses, mais beaucoup d'agents sont preneurs d'un système qui ne ferait pas appel au seul vécu du décideur, de ses opinions et de son humeur du jour. En principe, c'est la loi et le législateur qui devraient faire en sorte que le gracieux garde un caractère exceptionnel. Mais force est de constater que le gracieux, pour les impôts locaux, est devenu un recours quasi obligatoire pour un nombre de plus en plus important de redevables qui se retrouvent dans l'impossibilité de régler la totalité des sommes demandées.

Comme pour le SIE (cf page 3), l'ensemble des agents du SIP considère qu'on les fait bosser de plus en plus mal. Et dire qu'en 2018, on prévoit la mise en place de la retenue à la source pour l'impôt sur le revenu et la dématérialisation. Nous n'avons pas fini d'écrire des articles. Il est urgent que l'ensemble des agents des finances publiques reprennent la parole sur la manière dont on les fait travailler et de rappeler à certains chefs de service qu'ils devraient commencer à défendre aussi leurs outils de travail (c'est-à-dire les missions) au lieu de s'efforcer d'améliorer les seuls tableaux de bord de leurs services.

MISE À JOUR DU D.U.E.R.P

Pendant plusieurs semaines, les agents du département devraient être conviés à participer à la mise à jour du DUERP de leur service. Ci-dessous un extrait de notre avis sur le plan de prévention 2015 du département « Notre



organisation regrette que le ministère ait décidé unilatéralement que le Document Unique des Évaluations des Risques Professionnels (D.U.E.R.P) ne fasse plus l'objet que d'une mise à jour biannuelle. Nous tenons encore à souligner que les meilleurs experts du travail réel sont les agents eux-mêmes et que le contenu du D.U.E.R.P, se doit d'être au plus près des réalités vécues....

Compte tenu de la dégradation des immeubles, des conditions de travail des agents dans ce département, cette volonté de rallonger la mise à jour de ce D.U.E.R.P alors qu'il demeure l'outil indispensable pour mettre en place un plan de prévention annuel (P.A.P), est, à nos yeux, une erreur manifeste.»

Imaginez notre manque d'humour, si nous apprenions que certains chefs de service s'amuse à rédiger le D.U.E.R.P en solo dans leurs

bureaux pour gagner du temps. On n'est pas méfiant, on fait juste de la prévention.

